



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

CHAPITRE 7 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de triplette D1 sous réserve que le total des points de la triplette soit > 19.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les triplettes doivent être présentes et complètes. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplettes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les triplettes incomplètes.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La troisième triplette est désignée remplaçante au championnat de France pour Vichy.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

- ↪ La finale se déroulera en deux séances.
- ↪ Le coefficient sur résultat sera de 1 pour les 2 séances (pas d'éliminé)
- ↪ Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus à chacune des deux séances.
- ↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la triplette championne est présente, elle sera N/S1 ou 1 si Howell.

DATE	02/02/2019
LIEU	BENODET
ENGAGEMENT	54,00 € (18x3) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de triplette minimum	8
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 triplettes

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS TRIPLETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

CHAPITRE 8 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D2.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de triplette D2 sous réserve que le total des points de la triplette soit < 67.

Tout joueur composant une triplette, qualifié en D1 participant au championnat D2 entraîne la perte de la qualification de sa triplette pour la compétition précédente.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les triplettes doivent être présentes et complètes. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplettes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La troisième triplette est désignée remplaçante au championnat de France pour Vichy.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

- ↪ La finale se déroulera en deux séances.
- ↪ Le coefficient sur résultat sera de 1 pour les 2 séances (pas d'éliminé)
- ↪ Le classement final se fait par addition des pourcentages obtenus à chacune des deux séances.
- ↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la triplette championne est présente, elle sera N/S1 ou 1 si Howell.

DATE	02/03/2019
LIEU	BRUZ
ENGAGEMENT	54,00 € (18x3) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de triplette minimum	8
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 triplettes

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS TRIPLETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 2 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

CHAPITRE 9 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de triplette D3 sous réserve que le total des points de la triplette soit < 20.

Tout joueur composant une triplette, qualifié en D1 ou en D2 participant au championnat D3 entraîne la perte de la qualification de sa triplette pour la compétition précédente.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les triplettes doivent être présentes et complètes. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplettes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La troisième triplette est désignée remplaçante au championnat de France pour Vichy.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroulera en UNE séance.

↪ Mise en place de façon aléatoire. Si la triplette championne est présente, elle sera N/S1 ou 1 si Howell.

DATE	06/04/2019
LIEU	LOCMARIA GRAND CHAMP
ENGAGEMENT	30,00 € (10x3) – jeune 8,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de triplette minimum	8
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 triplettes

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS TRIPLETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 2 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.